



Parents et opérateurs : pas sur la même longueur d'ondes

Colère à Gerson. La pomme de discorde : une antenne relais de Bouygues Télécom, située en face de la cour de récréation. Les parents d'élèves de l'école dénoncent l'exposition de leurs enfants aux ondes, et demandent l'éloignement de l'antenne. Les manifestations de désapprobation se multiplient depuis la rentrée. Une recherche de consensus avec l'opérateur et la Mairie est en cours. Retour sur une mobilisation qui n'est que la partie émergée de l'iceberg anti-antenne.



« On ne veut pas exposer nos enfants à ces rayonnements. Aucun scientifique n'a prouvé que ce n'était pas dangereux. Dans le doute, on veut le retrait de l'antenne » tempête Sylvain Freyermuth, père de deux fils de 10 ans, scolarisés à Gerson. Cela fait 3 ans que les parents réclament le retrait, ou du moins la réduction du niveau d'émission de l'antenne, située à 20 mètres en face de la cour de récréation, et cela au nom du principe de précaution. C'est en effet cet argument-là qui a motivé le retrait d'une antenne sur le toit de l'Ecole Victor Hugo dans le 1er arrondissement de Lyon. En février dernier, les parents d'élèves avaient obtenu son démontage par la mairie, suite à la découverte de deux cas de cancer chez les élèves.

Rapport ou coïncidence ? Rien n'a été démontré. Mais devant l'absence d'informations, la

justice avait préféré jouer la carte de la prudence. Le membre du Collectif Gerson sans Antenne poursuit : « Le cas de l'école Victor Hugo est rare, mais on ne veut pas attendre que nos enfants soient malades avant de faire quelque chose ». Il s'est alors tourné vers la Ville de Lyon pour demander que la municipalité face pression sur Bouygues. La Mairie, elle, avoue son impuissance : « Nous n'avons pas de prise sur l'antenne Bouygues, car le bâtiment où elle se trouve n'appartient pas à la ville comme c'était le cas pour l'antenne Victor Hugo ». Elle annonce cependant que de nouvelles mesures des niveaux d'émission devront être effectuées courant mars.

Du côté de l'Association Française des Opérateurs de Mobile, organisme qui représente les 3 opérateurs, on semble confiant, et l'on se retranche derrière la réglementation en cours. « Il n'y a pas de danger à vivre près d'une antenne relais. C'est la position du Ministère de la Santé, et aussi celle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui dit qu'il n'y a aucune raison de réduire les seuils », affirme Joël Amar de l'AFOM.

Le collectif Gerson, lui, ne l'entend pas de cette oreille. Le 23 octobre dernier, les parents d'élèves se sont rendus au pied de la Tour Suisse, siège régional de Bouygues, pour manifester leur mécontentement, et rappeler la Ville à ses responsabilités : « La mairie est à la traîne pour traiter le sujet. Il y a bien une charte. Mais ils ne se positionnent pas sur la puissance d'émission alors qu'il pourrait le faire comme à Paris où la limite est fixée à 2 volts/mètre ».

La Ville de Lyon a en effet mis en place sa propre charte pour encadrer l'implantation des antennes relais. En vigueur depuis 2002, elle n'exige cependant aucune distance minimum,

entre les antennes et les lieux de vie. Le Collectif Gerson, lui, réclame un éloignement d'au moins 300 mètres entre école et antenne. La charte est actuellement en cours de révision et des collectifs de riverains ont été invités à la table des discussions. Une révision qui s'impose dans une agglomération où s'agitent une quinzaine de collectifs anti-antenne.

Concernant l'école Gerson, le collectif de parents d'élèves ne semble pas du tout satisfait. Certains parents songent à déscolariser leurs enfants en signe de protestation. D'autres évoquent la possibilité d'un recours en justice. En attendant, l'opérateur Bouygues leur a accordé un rendez-vous, le 6 novembre. L'affaire devrait connaître de nouveaux rebondissements courant novembre.

Aurélié Marois

Seuil et santé

Sur le plan législatif, le secrétaire d'Etat chargé de l'évaluation des politiques publiques, a annoncé le 17 octobre, que des « décisions pourraient être prises » concernant le seuil d'émission. Pour l'heure, la réglementation en vigueur, définit un seuil maximal de 41 volts/mètre pour la puissance d'une antenne, conformément aux recommandations de l'OMS. Un chiffre largement au dessus des normes de nos voisins (Italie 6V/m, Luxembourg 3V/m, Suisse 4V/m). Des scientifiques mentionnent par ailleurs des effets perceptibles sur l'organisme dès 0,6 V/m.

Deux rendez-vous sont prévus à Lyon en novembre pour en savoir plus :

Intervention du Dr Annie Sasco (voir interview ci-contre), épidémiologiste à l'INSERM, sur les effets du mobile sur la santé. Lundi 17 novembre, à 17h45 à la Cité Scolaire Internationale de Lyon, Place de Montréal, Métro Gerland (sur invitation), puis à 20h15 au bar « Bistrot des Gones », 155 rue du 4 Août, Villeurbanne, Métro Flachat (entrée libre). Rens. : Patrick Boguta (patrick.boguta@villeurbanne-democrate.fr) Conférence formation : « Pollution électromagnétique et Santé ». Samedi 29 novembre, 9h à 13h. INSA de Lyon – Amphithéâtre Gaston Berger. Rens. : PRIAREM (04.72.37.26.18, le matin)